

INFORMATIONS

RECENSEMENT MILITAIRE

IMPORTANT

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit de faire recenser à la mairie de son domicile **entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.**

Les pièces à fournir sont : le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile

Cette démarche est obligatoire et nécessaire pour permettre l'inscription à la plupart des examens (baccalauréat, BEP, CAP ...) ou à l'examen du permis de conduire, par exemple.

DÉCLARATION DE RUCHES 2016 : du 1er septembre au 31 décembre 2016

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année

**entre le 1er
septembre et le 31
décembre**



les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site : Mes Démarches
(<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie.

Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15.

Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAI. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site **Mes Démarches**
(<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

ELECTIONS

Au cours de l'année 2017, quatre scrutins auront lieu :

**Les élections présidentielles
le 23 avril et le 07 mai 2017**



**Les élections
législatives**

les 11 et 18 juin 2017

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31

décembre 2016 à la mairie avec les pièces suivantes :

Carte d'identité ou un passeport en cours de validité;
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Pour les personnes hébergées, une attestation d'hébergement, une photocopie de la pièce d'identité et du justificatif de l'hébergeant.

Merci également de nous signaler tout changement de situation : mariage, divorce, erreur d'état civil ou d'adresse sur votre carte électorale, déménagement de la commune...

ÉTAT CIVIL

Nous nous réjouissons de la naissance de :

Eléa, Louise **COTTON**
le 12 novembre 2016 à GRENOBLE

Nous regrettons la disparition

le 15 novembre 2016 à Tullins de :
Monsieur Adrien **MOULIN**
ancien conseiller municipal de 1983 à 1995

MAIRIE

Les permanences d'ouverture au public ont lieu

du lundi au vendredi de 11 h à 12 h 30

Le mardi de 16 heures à 19 heures

le jeudi de 16 h 00 à 18 h 00 : permanence URBANISME

En dehors de ces horaires, merci de prendre rendez-vous

Tél : 04.76.91.05.78 - Mail : reaumontaccueil@wanadoo.fr - www.mairie-reaumont.fr

COMITÉ DE RÉDACTION
Jackie SORET

Directeur de publication : Brigitte LAURENT - ISSN 1274 - 7203 - Tirage : 450 exemplaires

Réalisation et impression sur papier recyclé - Mairie de Réaumont
MAIRIE DE REAUMONT



Réaumont

Le journal de la commune de Réaumont

N° 113 Décembre 16

Le voyage des livres

Lorsque vous entrez dans la bibliothèque de Réaumont, vous apercevrez sur votre droite, un grand bahut, vitré en hauteur, sauvegardant de vieilles encyclopédies.

Puis votre regard se porte vers de nombreux ouvrages trônant sur les étagères ou classés dans des bacs.

Ce sont plus de 4 000 livres mis à la disposition des enfants et des adultes, 2 jours par semaine :



Le lecteur d'aujourd'hui laisse dormir les encyclopédies dans leur bahut vitré et se tourne vers les nouvelles technologies pour un accès à la culture.

À partir de l'année prochaine, il pourra étancher sa soif de connaissance en recherchant des ouvrages dans d'autres bibliothèques du pays voironnais grâce au réseau de lecture publique.



Zoom sur le réseau de lecture publique !

Menant depuis plusieurs années une politique en faveur du développement culturel, le Pays Voironnais s'apprête en janvier 2017 à lancer un

réseau reliant les 18 bibliothèques du territoire.

Présentation de ce futur service.

Ce nouveau réseau permettra à tout habitant du Pays Voironnais, quelle que soit sa commune d'accéder à l'ensemble des collections et services des 18 bibliothèques du territoire. Grâce à un abonnement unique les habitants pourront se rendre dans la bibliothèque de leur choix et pourront y faire venir des documents localisés dans n'importe quelle bibliothèque. Si leur commune d'habitation n'a pas d'équipements des points lecture seront mis en place. Ils pourront également réserver les documents en ligne depuis chez eux via un portail internet dédié.

Dès janvier, les habitants pourront ainsi accéder à un catalogue de quelques 230 000 documents variés: livres, revues, CD, DVD, CD-ROM, textes à écouter, partitions, jeux...

Cap sur le numérique !

Afin de lutter contre la fracture numérique mais aussi afin de donner accès à des contenus à tous les habitants du territoire, qu'ils soient proches ou non d'une bibliothèque, l'offre comportera de multiples ressources numériques : musique, cinéma, presse, livres numériques, autoformation dans divers domaines et jeux. Ainsi, les bibliothèques seront toutes équipées d'ordinateurs à destination du public, de tablettes et de liseuses. Dans un deuxième temps, les communes sans équipement recevront elles aussi un ordinateur qui donnera accès au catalogue pour faire des réservations et aux ressources numériques

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

TENNIS CLUB

OPEN DE BAVONNE

En Septembre, 140 joueurs se sont inscrits pour l'Open de Bavonne, le tournoi homologué FFT. Plus de 220 matchs ont été organisés en 3 semaines. Beaucoup de félicitations sont allées vers les vainqueurs lors de la remise des trophées et de grands remerciements ont été destinés à tous les bénévoles qui se sont relayés tout au long du tournoi pour assurer son bon déroulement.

SAISON 2016-2017



La nouvelle saison a débuté depuis le mois d'octobre, et déjà 11 équipes représentent le TCRM dans différentes compétitions. Retrouvez leurs résultats sur notre site ou sur la gestion sportive (www.gs.applipub-fft.fr)

Le TCRM a élu son nouveau comité directeur le 28 octobre dernier, à la suite de l'assemblée générale du 14 octobre ; il est composé dans la continuité de 17 membres.

Sans changement majeur, le nouveau bureau est le suivant :

Président : Hugues Chauvin (La Murette)

Treasorier : Gilles Fontant (Réaumont)

Secrétaire : Marina Del Rey (La Murette)

A VOS AGENDAS:

Samedi 10 Décembre : les 12 travaux du Tennix et le goûter de Noël. Retrouvez toutes les infos quelques semaines avant sur notre site internet <http://tcrm.e-monsite.com>

SA'DANSE

vous propose une nouveauté : **LE PILATES**



Tous les mercredis à 20H30, venez rejoindre notre petit groupe de « PILATES » pour renforcer les muscles profonds de votre corps, tout en douceur, essentiellement en utilisant votre respiration.

Il reste quelques places en **zumba douce** à 18H30.

Renseignements auprès de Sandra au 06 75 00 63 26 ou samba38@hotmail.fr

ACCA

Le traditionnel repas de chasse de l'ACCA de Réaumont aura lieu le **samedi 04 février 2017 à 20 heures** - Salle Myosotis.

Voici le menu et le tarif :

Terrine de lièvre avec salade et petits légumes
Civet de chevreuil avec son gratin dauphinois
Fromage blanc ou sec - Gâteau - Café - Pétilillant
20 euros par personne - Vin compris

AMITIÉ MONTAGNE RÉAUMONT



Implantée à Réaumont depuis plus de 40 ans, cette association vous propose une randonnée chaque

dimanche, si la météo le permet, soit entre 40 et 50 randonnées par an.

Vous aimez la montagne, vous ne voulez pas vous aventurer seul sur des itinéraires insolites ou connus, **venez nous rencontrer au siège de notre permanence, tous les mercredis à 19h - salle Myosotis à Réaumont .**

La saison passée, 2 randonnées itinérantes Tour du Sauveterre en avril et une partie du tour de l'Oisans en août ont été organisées.

Site internet : amreaumont.org,

Contact : Nadine HENRY 04 76 67 90 24, Présidente .



SOU DES ÉCOLES

Le Karaoké du Sou des Ecoles a été fêté comme prévu le **samedi 15 octobre 2016** à la salle des fêtes de Réaumont. Environ 40 adultes et 40 enfants étaient présents lors de cet événement. Les chanteurs de tous âges ont étalé leurs talents non-stop de 18h à 23h. Les personnes présentes s'en sont données à cœur joie, en solo, en duo ou en groupe, sur l'ensemble du répertoire proposé. Il y en a eu pour tous les goûts.

La venue du Père Noël est prévue dans les 2 écoles de Réaumont et Saint Blaise du Buis le **mercredi matin 14 décembre**, avec distribution de petits gâteaux et papillotes pour tous.

Les commandes de chocolats de Noël sont encore possible jusque début décembre auprès du Sou des Ecoles. Nous rappelons que la distribution des chocolats commandés auprès du Sou des Ecoles aura lieu le **vendredi 16 décembre après-midi** devant les écoles de Réaumont et de Saint Blaise entre 15h30 et 18h.

Le premier événement de l'année 2017 sera le traditionnel **SUPER LOTO du Sou des Ecoles. Il aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à la Halle du Buis, à partir de 18h.**

Cet événement majeur de l'année scolaire est le plus prolifique pour le Sou des Ecoles. Il est donc important que tous les habitants se sentent concernés par la communication autour de cet événement. Toutes les personnes intéressées se retrouvent lors d'une réunion majeure pour l'organisation du SUPER LOTO le lundi 28 novembre 2016 à 20h15 à la mairie de Réaumont.

VIE COMMUNALE

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL Les dangers des néonicotinoïdes



Lors de sa séance du 26 octobre 2016, le conseil municipal a déclaré s'opposer à l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes sur le territoire de la commune de Réaumont.

Les explications :

En France, les insecticides de la famille des néonicotinoïdes sont utilisés sur des centaines de milliers d'hectares. Au sein de cette famille, on trouve des substances actives telles que l'imidaclopride, la clothianidine, le thiaméthoxam, l'acétamipride et le thiaclopride. Des centaines de publications scientifiques françaises, européennes et internationales attestent des impacts néfastes de ces pesticides sur les abeilles, les pollinisateurs et plus largement sur de nombreuses composantes de la biodiversité (espèces aquatiques, oiseaux, etc.).

Dernièrement, le rapport du Conseil consultatif européen des académies scientifiques de 27 pays (EASAC), paru en 2015, dresse des conclusions sans appel sur les dangers des néonicotinoïdes sur la biodiversité, y compris sur le service de pollinisation. Il établit qu'il existe « un nombre croissant de preuves que l'utilisation généralisée des néonicotinoïdes a de graves effets négatifs sur les organismes non-cibles, tels que les abeilles et les pollinisateurs, dont la survie s'avère indispensable pour garantir le bon fonctionnement des services éco-systémiques, y compris la pollinisation et le contrôle naturel des ravageurs. ».

Pourtant, en Europe, 85% des espèces cultivées dépendent des abeilles, et dans le monde, la valeur économique de la pollinisation est estimée à plus de 153 milliards d'euros par an.

Ces pesticides contaminent largement l'environnement et dernièrement, un rapport du Ministère de l'Ecologie a révélé que l'imidaclopride est le premier insecticide retrouvé dans les cours d'eau français.

Depuis leur apparition en France, l'apiculture connaît des difficultés sans précédent: le taux annuel de mortalités des colonies étant passé de 5% dans les années 90 à 30% de nos jours et que sur la même période, la production annuelle française de miel a été divisée par deux.

En 2013, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) a émis un avis établissant un lien potentiel entre deux molécules néonicotinoïdes et la neurotoxicité développementale. Elle a ainsi identifié un effet potentiel nocif des néonicotinoïdes sur le développement des neurones et des structures cérébrales chez le fœtus ou le jeune enfant.

En juillet 2016, après plusieurs mois de débat sur la loi de reconquête de la biodiversité, les parlementaires français se sont prononcés en faveur de l'interdiction de principe des néonicotinoïdes à compter du 1er septembre 2018. Cette interdiction ne sera néanmoins totale qu'à partir du 1er juillet 2020 puisque les parlementaires ont inscrit dans le dispositif la possibilité de dérogations.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette interdiction, le Conseil Municipal a décidé de prendre position sur le sujet des néonicotinoïdes au vu de leur dangerosité, en mettant en exergue l'engagement de la commune dans une démarche de développement durable.

Madame le Maire rappelle la délibération du 09 mai 2012, relative à **l'adoption de la stratégie de développement durable ainsi que le contenu du plan d'actions de l'Agenda 21**, ayant pour finalité la création d'une dynamique autour de l'économie et de l'emploi tout en garantissant des conditions de vie acceptable pour tous, dans un environnement sain .

Elle ajoute que la question de l'utilisation de ces pesticides présente un intérêt local indéniable au regard de :

- ♦ la présence de ruches, d'une école maternelle, d'un centre de vacances et de loisirs.
- ♦ d'un milieu agricole bien représenté sur le territoire communal : le bocage localisé sur la colline du Bessey, à l'est de la commune. Il est considéré comme un habitat remarquable tant au point de la vue de la biodiversité qu'il abrite, que celui du paysage (maillage serré de prairies sèches de fauche, de haies, de vergers (noyer, pommier) et de petits bosquets de châtaigniers
- ♦ d'une activité agricole principale axée sur l'élevage bovin ou équestre

Au regard des raisons évoquées, le conseil municipal, s'est déclaré opposé à l'utilisation des néonicotinoïdes sur le territoire communal et invite l'état à avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des néonicotinoïdes au 1er septembre 2017.

L'AGENDA

Samedi 21 et dimanche 22 janvier 2017
Ateliers Carnaval organisé par Féerie des Aiguilles

Du 24 février au 05 mars 2017
Exposition peinture - sculpture - poésie
Organisée par Réaumont - Animation